



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION n° 2023-008

Nombre de Conseillers en exercice : 17
présents : 12
procurations : 5
votants : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19
heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Viviane MONTOVERT, Vice-Présidente

Date de convocation du C.C.A.S. : 20 mars 2023

PRESENTS : Mmes, Ms B. ABDELKRIM / C. BINET / M. CONTAMIN / C. DIMIER / M. FRATACCI / K. LENFANT / C. LINAGE / V. MONTOVERT / P. ROZE / M. SOBOUL / C. VACHER / E. DUJARDIN

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms F. DURAND (pouvoir à V. MONTOVERT) / C. CASTELLI (pouvoir à M. CONTAMIN) / C. COCAT (pouvoir à C. DIMIER) / C. DENIS (pouvoir à B. ABDELKRIM) / L. FRANCOIS (pouvoir à M. FRATACCI)

ABSENTS :

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU C.C.A.S.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Madame Viviane MONTOVERT, Vice-Présidente du CCAS S présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2023 établi pour le C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu le projet de Budget Primitif établi pour le C.C.A.S.,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES	DEPENSES
102 758,04 €	102 758,04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES
0 €	0 €

DECIDE d'approuver le budget primitif du budget du C.C.A.S 2023 tel qu'il lui a été présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce Budget.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les documents correspondants.

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 27 mars 2023



Le Président,

Fabien DURAND